



## DELIBERATION N° 01/2026

## OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Réunion du 17 février 2026



|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Envoyé en préfecture le 19/02/2026      | 20 |
| Reçu en préfecture le 19/02/2026        | 11 |
| Publié le                               | 0  |
| ID : 025-200066264-20260217-D01_2026-DE |    |
| Pour                                    | 11 |
| Contre                                  | 0  |
| Abstentions                             | 0  |

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni le 17 février 2026 à 10h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Elisabeth BROSSARD, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, François CUCHEROUSSET, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Charles PIQUARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, Damien CHARLET, André-Marie DEPOUTOT, Gérard DEQUE, Michel LAURENT, Didier PAINEAU, Géraldine TISSOT-TRULLARD

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de l'ADAT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Payeur Départemental et Mme la Directrice de l'ADAT, après s'être assurés que leurs comptabilités respectives étaient parfaitement concordantes, ont été en mesure de produire le CFU de l'exercice 2025.

*Pour le vote du Compte financier unique, Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur Gabriel BAULIEU prend la présidence de la séance.*

Les soldes du CFU 2025 de l'ADAT s'établissent ainsi :

|                | Dépenses       | Recettes       | Résultat<br>2025   | Reste à réaliser<br>2025 | Excédent<br>cumulé global |
|----------------|----------------|----------------|--------------------|--------------------------|---------------------------|
| Fonctionnement | 1 350 715.25 € | 1 410 027.35 € | <b>59 312.10 €</b> | -                        | 820 788.11 €              |
| Investissement | 3 925.12 €     | 9 727.55 €     | <b>5 802.43 €</b>  | 3 882.51 €               | 91 774.18 €               |

Sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, et après en avoir débattu, les membres du Conseil d'administration,

**APPROUVENT** à l'unanimité

- le compte financier unique de l'ADAT, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- le report de crédit d'investissement à hauteur de 3 882.51 €

*La Présidente de l'ADAT,*

*Christine BOUQUIN*